

ABONNEMENT.
Trois fois par semaine: Canada, 12 mois \$2; 6 mois \$1.50
op do : Et. Unis, do \$4 do \$2
Une fois par semaine: Canada, 12 mois \$1.50; 6 mois \$0.75
do : Et. Unis, do \$2; do \$1
12 mois d'avance, Une fois par semaine \$1
Les abonnements sont de 6 mois et datent du 1er
et du 15 de chaque mois; strictement payables d'avance.
Une augmentation de 33 1/3 p.c. sera faite aux retardataires.
Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et
donner un mois d'avis par écrit.
"The Yamaska News," 12 mois d'avance \$1.

COURRIER DE ST-HYACINTHE.

ANNONCES.
Première insertion, 8 cts. par ligne; 2 cts. par ligne
pour chaque insertion subséquente.
Adresses d'affaires, 50 par an.
Annonces Commerciales, et autres, traitées de gré à gré
JOURS DE PUBLICATION:—Edition semi-quotidienne
Mardi, Jeudi et Samedi matin.
Edition Hebdomadaire, Vendredi matin.
The Yamaska News, Mercredi matin.
Camille Lussier, propriétaire-éditeur-imprimeur; Ba-
reux-Imprimerie-résidence, maison H.J. Doherty, coin
nord des rues Cascades et St-Hyacinthe, St-Hyacinthe.

Vol. 17 Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, (Province de Québec,) Samedi 22 Janvier 1870 No. 131

ADRESSES D'AFFAIRES.
CHAGNON, SIGOTTE ET LACROIX,
Avocats.
Partie civile de L. A. Taché, Ex.
Sous-Procureur des Cours Criminelles et Civiles
St-Hyacinthe, 1 Septembre, 1864.
CHICOMES ET BERNIER,
Avocats.
Rue Cascadés, St-Hyacinthe.
Maison de M. O. Chénier, ancien Bureau du Dr
Bouchier.
Sous-Procureur des Cours Civiles et Criminelles.
ET LE CIRCUIT DE PERCEPTEURS.
St-Hyacinthe, 21 septembre, 1869.
PAPINAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafranchise.
A. C. PAPINAU. L. F. MORISON.
St-Hyacinthe, 1 Février, 1868.
DAVID GIRARD,
Avocat.
S'adresser toutes les cours du District de Bedford
Waterloo, 1 Juin, 1864.
LEANDRE FRÉCHETTE
NOTAIRE.
No 5, Rue Lamontagne, Québec.
17 juillet 1868.—1 a.

AVIS PUBLIC.
ACTON HOUSE.
Le besoin d'une bonne MAISON DE
PENSION et d'un bon HOTEL
faisant sentir dans le VILLAGE
D'ACTON VALE pour la commodité
des Étrangers et des Voyageurs.
Le soussigné s'est décidé, à la sollicitation du
Rev. M. Riand, curé du lieu, ainsi que des prin-
cipaux citoyens et hommes d'affaires de la loca-
lité et des environs, d'établir une bonne mai-
son sous tous rapports et s'empresse d'offrir
le public voyageur qu'il a ouvert un magnifique
Hotel dans la bâtisse voisine de son magasin,
où il peut fournir des chambres, des lits et des
salons où ne laissent rien à désirer, de même
qu'une table, offrant tout le confort possible,
et tout cela à des prix fort raisonnables.
Enfin, le propriétaire de l'établissement fera
tous ses efforts pour mériter l'encouragement
nécessaire au maintien d'un Hotel de première
classe dans Acton Vale et croit d'autant plus
litt succès de ses démarches qu'il a seul une
licence autorisant l'ouverture d'une maison de
pension. Il aura constamment en disposi-
tion des chevaux et des voitures de louage.
A. Q. DEBOIS, Propriétaire.
Acton Vale 20 juillet 1869.

1869.—LISEZ CECI.—1870.
Maison Canadienne!
REMERCIEMENTS.
MAYNARD & FRERE
MARCHANDS DE
Provisions,
Epiceries,
Vins et
Liqueurs.
Offrent leurs remerciements à leurs
nombreuses pratiques pour le patrona-
ge libéral qu'ils ont reçu depuis
qu'ils ont ouvert leur magasin.
Le succès qu'ils ont obtenu leur per-
met d'offrir à leurs amis et au public
un
Assortiment qui ne sera
surpassé par aucune
autre maison de cette
ville, pour la quantité
et la qualité des Epi-
ceries qu'ils offrent en
vente et surtout pour
le bas prix!
Leur Magasin sera constamment bien
approvisionné des marchandises ci-
dessous:
Liquors,
BRANDY, WHISKY,
JAMAÏQUE, SHERRY,
GIN, BIERRE,
VIN BLANC, VIN DE PORTE,
CLARET, CHAMPAGNE,
RYE WHISKY,
MALVOISIE, OLD TOM GIN,
ORANGER CORDIAL BITTERS,
ITALIAN BITTERS,
LIQUEURS FRANÇAISES, &c., &c.
Ils sont aussi Agents pour la vente
de la liqueur appelée
"LE COUP D'APPETIT"
ET LA CÉLÈBRE PÂTISSERIE À BOULANGER DE
YARDNER.
Epiceries.
THE
CAFE,
SUCRE,
SIROPS,
RAISINS,
TABACS,
VERMICELLE, SAVONS,
CASSONADES, RIZ,
MOUTARDE,
MACARON,
CHANDAILLES,
MELASSE,
FROMAGE,
NOIX DE TOUTES SORTES, etc.
FLEUR, de première qualité,
FLEUR de Bled d'Inde,
FLEUR Canadienne,
FLEUR en poches,
FLEUR extra, etc.
Verreries.
ARTICLES EN CRISTAL, etc.,
VERRES COUPES,
LAMPES assorties,
CARAFFES,
HUILIERS,
On trouvera aussi à cet établissement
HUILE DE CHARBON,
HUILE À MOULIN,
SARDINES À L'HUILE,
POISSONS,
HOMARDS.
GRAINS! GRAINS! GRAINS!
Achetés pour argent au plus haut
prix du marché de cette ville.
LE TOUT EN GROS ET EN DETAIL.
N'oubliez pas la PLACE,
Ancienne Maison PREFONTAINE.
Maynard & Frere.
Place Nord du Marché.
St-Hyacinthe, 1 Mai 1869.

VARIÉTÉS D'AUTOMNE.
VENANT D'ÊTRE REÇU CHEZ
H. CHAMPEAU,
Place du Marché, ST-HYACINTHE,
(Maison Léonard Beaudry, Horloger et Bijoutier.)
Drap noir et de couleur, Drap Milton noir et de couleur,
40 pièces de Casimir et Flanelles assorties, Withney,
Étoffes à robes de toutes sortes, Mérinos français noir et de couleur,
Waterproof, Velveteen noir, Velours soie noir,
Coton crêpé blanc et de couleur, Velours coton,
Tweed de toutes sortes, depuis le plus bas prix jusqu'au plus haut,
Beaver noir, première qualité, Nube de toutes sortes, Demie chape
Beharpes, Crêmes pour homme, 500 paires de Claque,
100 paires de pèdesus, 100 paires de Claque double,
Corps et Culottes en laine, Sotes en laine pour enfants,
Crinolines, Un assortiment complet d'Alpaccas noir, Couleur noir,
Triblith français noir, Drap de parisi pour robe, Convertes en laine,
Couvrepieds de toutes sortes, Chaussures pour hommes, femmes et
enfants, Patron le Japon et Corsets, Portemanteaux, Coton,
Indienne, Shilling, Collette en laine.
Aussi Groceries, Vins et Liqueurs.
Toutes ces marchandises ci-haut mentionnées seront vendues à des prix qui
défient toute compétition.
St-Hyacinthe, 17 Novembre 1869.

Epiceries Nouvelles
A
L'ANCIEN MAGASIN
DE LA
Place du Marché
ST-HYACINTHE,
TENU PAR
ANT. MAYNARD.
L'ASSORTIMENT LE PLUS CONSI-
DERABLE DE LA VILLE
VINS,
PROVISIONS,
EPICERIES,
LIQUEURS,
PROVISIONS,
VERRES,
FAIENCE,
Les articles ci-dessus mentionnés
ont été reçus dernièrement et expres-
sément pour fournir aux nombreuses
demandes qui nous sont faites en ce
moment.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1869.
Dans l'affaire de
Paul Timothée Masson, de St. Chas-
Comté de St. Hyacinthe,
Faill.
Je, soussigné, HENRY BARBEAU, de résidence au
district de St. Hyacinthe, ai été nommé Syndic
dans cette affaire.
Les créanciers sont requis de produire à mon
Bureau leurs réclamations, sous un mois.
HENRY BARBEAU,
Syndic.
St-Hyacinthe 2 Décembre 1869.
BILLS PRIVES.
Les personnes qui, dans la Province de Qué-
bec, se proposent de solliciter au PARLE-
MENT pour obtenir la concession de BILLS
PRIVES portant concession de privilèges ex-
clusifs ou de pouvoirs de Corporation pour des
affaires commerciales ou autres, ou ayant pour but
de faire tout autre chose qui aurait l'effet de
compromettre les droits d'autrui, sont
par les présentes notifiées que, par les règles
d'une loi en vigueur, la concession des Commis-
sions et suivantes de la Chambre des Commis-
saires (desquelles règles sont publiées au Jour-
nal la "Gazette de Canada"), elles sont requi-
sées d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (speci-
fiant clairement et distinctement la nature et
l'objet de la demande), dans la "Gazette du
Canada", en anglais et en français, et aussi
dans un journal ou journaux publiés au jour-
nal dans le district concerné. Le premier
et le dernier de ces avis devront être en-
voyés au Bureau des Bills Privés.
Toutes les personnes qui ont des BILLS PRIVES
présentés dans les trois premiers se-
maines de la session.
ALFRED TODD,
Greffier-natale des Comités et
Bills Privés, Chambre des Commis-
saires, Ottawa, 13 décembre 1869.

TAISSERIES!! BORDURES
Plus de 300 patrons différents, depuis 4 sous
jusqu'à \$1.50 la pièce.
Liquors en papier de 10 et 12 sous.
Papier à emballage depuis 40 sous la ram-
CORCORAN & ST. JACQUES.
Tiennent toujours leurs
BUREAUX DE CHANGE.
L'ANCIEN MAGASIN DE M. ST. JACQUES
où ils échangent et achètent des
BILLETS BANQUES CANADIENS et
AMÉRICAINS, L'OR et L'ARGENT
au meilleur avantage qu'on peut le désirer.
Ils ont pour guide les taux de change le
plus exacts.
R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES
St-Hyacinthe 29 Décembre 1869

THE NEW-YORK TIMES.
Journal Politique, Littéraire et de Nouvelles.
Le Times de New-York, établi en 1851 est de-
puis longtemps reconnu comme un journal des
plus populaires et influents du pays. Il est
encore sous la direction et le contrôle de ses
fondateurs, qui, avec un accroissement de res-
sources et d'expérience n'ont rien pour
crainte et augmenter ses droits au support et à
la confiance du public.
Le Times est républicain et sera toujours un
intelligent appui du parti républicain. Il con-
tinue avec force les principes et la politique
de l'Administration Grant. Il favorisera les
mesures les plus propres à maintenir la paix,
l'union et la prospérité de la nation. Il re-
vendiquera sa dignité devant les nations étran-
gères. Il continuera tout ce qui pourra mettre
en danger l'orgueil national et l'honneur des
institutions républicaines.
Le Times est jugé comme un des pre-
miers journaux. Son département éditorial sera
conduit avec franchise et impartialité exempt
de mensonge et de partialité et écrit par les cer-
vains les plus compétents. Sa correspondance
sera considérable et pleine d'actualité. Ses rap-
ports seront préparés avec soin et comprendront
tous les faits d'intérêt public et des plus impor-
tants. Le département littéraire sera entre les
mains de personnes très capables et présentera
une revue complète de la littérature, des beaux-
arts et de la musique et du drame du jour.
Comme journal de famille, excepté d'appeler aux
passions le Times continuera d'être sans égal, et
pourra être admis sans crainte dans toutes les
familles.
L'édition du dimanche contiendra, outre les
nouvelles de la matière littéraire d'un caractère
varié et agréable.
Les Éditions Hebdomadaires et bi-hebdoma-
daires seront remplies avec soin et comprendront
le meilleur choix des matières de l'Édition
Quotidienne, outre les matières agricoles d'un
fort intérêt. Tous ceux qui préfèrent un jour-
nal 1 ou 2 fois par semaine ne trouveront rien
de mieux adapté à leur goût.
Toutes ces éditions du Times sont sur un
grand format, quarto, contenant chacune 56
colonnes, bien imprimées et aux prix sui-
vants:
Souscripteurs PAR LA MAISON.
Le Times, tous les jours, y compris le di-
manche, par année..... \$12
"Tous les jours excepté le dimanche..... 10
Édition du dimanche..... 2
2 fois par semaine..... 5
2 copies, par an..... 10
10 copies, par an..... 25
Une copie extra et un portrait de feu
Henry J. Raymond pour le chef du club.
1 fois par semaine un an..... 15
5 copies un an..... 15
Une copie extra et un portrait de feu
Henry J. Raymond pour le chef du club.
20 copies un an..... 25
Une copie extra et un portrait de feu
Henry J. Raymond pour le chef du club.
L'Édition Européenne par an postage
extra..... 3
L'Édition Hebdomadaire et bi-hebdomadaire
expédiées aux membres du club au plus bas
prix des clubs.
Ces prix sont invariables. Nous n'avons pas
d'agents voyageurs. Payez par mandats sur
New-York ou sur la poste, si possible et là où
on ne peut obtenir ces avantages, envoyez l'ar-
gent par lettre enregistrée. Tous les mailles
de poste sont obligés d'enregistrer les lettres
quand requis et ce système est une protection
contre les pertes par la fraude.
Adressez
H. J. RAYMOND & CO.,
Times Office, New-York.

POISSONS! POISSONS!
Venant d'être reçus et à vendre
par le soussigné à des prix très ré-
duits:
15000 lbs. de grosses MORUES
200 quarts de PETITES MORUES.
50 QUARTS HARENGS LABRADOR.
50 QUARTS DE SAUMON.
400 Sacs de Sel.
N. A. Boivin.
Successeur de feu J. Boivin.

F. SAVARIA,
MAGASIN GENERAL
Marchandises Sèches, Provisions, Epiceries
Ferrermeries, Chaussures, Bois de Service
Etc., Etc., Etc.
WATERLOO, P. Q.
A l'honneur de prévenir ses amis de Waterloo et des Townships voisins qu'il a augmenté son assorti-
ment tout à fait maintenant en magasin un grand Établissement de Marchandises Sèches,
consistant en
Fleur, Lard, Poissons, Beurre, Harengs, Gra-
Sardines, Grains de toute sorte, Casseignes, Riz,
Sirops, Melasses, Vermicelle, Raisin, Riz,
Moutarde, Savons, Chandelles, Marinades, Tabacs,
Couteaux, Ciseaux, Clous, Serrures, Chaudrons, Vitres, Mastie,
Vis, Bottes, Souliers, Chaussures pour Dames et Enfants,
Étoffe à Robes et à Japon, Indiennes, Mousselines, Draps,
Casimirs, Mérinos français, Tapis, Crinolines
qu'il vient de recevoir à des prix modérés. Etc., Etc., Etc.
Une Grande Variété de Lampes et Huile de Charbon.
LES OUVRIERS TROUVERONT TOUT CE QU'IL LEUR EST UTILE DANS LEUR BRANCHE
situé en face de l'Hotel des Townships de l'Est, près de l'Eglise Catholique et du
Palais de Justice, sur la rue de Depot.
Waterloo 12 Juillet 1869

Groceries:
THES, CAFES,
SUCRE, SIROP,
FRUITS, LARD,
POISSONS,
BEURRE, FROMAGE,
ŒUFS, GRAISSE,
Vins & Liqueurs:
BRANDY, JAMAÏQUE, GIN,
WHISKY, MALVOISIE,
CLARET, SHERRY, BIERRE,
ITALIAN BITTERS, CHAMPAGNE,
RYE WHISKY, OLD TOM GIN,
VIN DE PORTE.
Verreries:
Le département des Verreries est des
mieux assorties et le le cède en rien
aux maisons de Montréal.
Il consiste en
LAMPES de toute description,
VERRES, à Champagne,
VERRES, à Bierre,
VERRES, à Hôtel,
VERRES, à Vin,
HUILIERS,
PLATEAUX,
&c., &c., &c.
Faïence:
SERVICES À THE,
SERVICE À DEJEUNER,
SERVICE À D'INIER.
Ainsi qu'un assortiment considérable
de vaisselle communes à vendre au
détail, suivant le désir des acheteurs.

AVIS AU PUBLIC
VOYAGEUR.
M. G. DAIGNAULT HOTELIER,
ci-devant de la place du marché centre
(Hotel du Peuple) annonce à ses nom-
breuses pratiques, et au public en gé-
néral qu'il vient d'ouvrir son hôtel dans
la magnifique bâtisse, connue sous le nom
de "Bloc Masson", vis-à-vis la station du
Grand-Tronc, rue Lafranchise.
Les voyageurs trouveront à toute
heure du jour tout le confort désirable.
Bonne table, bons lits et toutes
autres pour les chevaux.
St-Hyacinthe, 25 avril.—a. c.

OLIVIER CHALIFOUX,
Forgeron.
Fabricant de moulins à battre sur de Nouveaux
Patrons.
Toin de la Brulerie et moulins à farine
Rue Cascadés, St-Hyacinthe.
1 Mai 1865.
CENTRAL HOTEL,
TENU PAR
TIMOTHÉE LAGUE,
Main street, Waterloo, 1 sept. 1869.

HENRI BARBEAU
Tient la plus ancienne maison de
VINS ET LIQUEURS
DE ST-HYACINTHE.
Recommandée par les Médecins de cette ville.
EPICERIES CHOISIES.
Vente autorisée de Vin de 12 ans
PAR SA GRANDEUR
MONSIEUR DE ST-HYACINTHE.

LEONARD BEAUDRY
HORLOGER & BIJOUTIER.
PLACE DU MARCHÉ
ST-HYACINTHE.
M. BEAUDRY remercie sincère-
ment ses nombreuses pratiques et
le public en général et les informe
qu'ils trouveront constamment à
son magasin:
BIJOUTERIES VARIÉES,
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
BROCHES, PENDULES DE TOUTES
SORTES.
JONCS, BAGUES, EN OR, ARGENT, &c. &c.
CRUCIFIX D'ARGENT,
PIPES EN ECUME DE MER
BOÛTES D'ENFANTS DE TOUT GENRE,
ÉPINGLETTES, EN OR, EN ARGENT,
CHAPETTES EN OR, EN ARGENT,
COCCOS POUR CHAPELETS,
PIPES, EN BOIS, CLOUTCHOU, PORCE-
LAÏNE, &c.
L'ÉTAT DE TOUTES VARIÉTÉS
DE TABACS DE TOUTS GENRES.
Une grande quantité d'objets trop long à énumérer.
Toutes réparations aux Montres, Horlo-
ges et bijoux faites soigneusement et sans délais.
Une visite est sollicitée.
St-Hyacinthe, 1er Février, 1869

PROSPERE LAPIERRE,
RUE CASCADES, Magasin Spécial
PLACE DU MARCHÉ ET COMPT DE
ENSEIGNE DU GROS CADENAS
ST-HYACINTHE ET D'ÉPICERIES
M. LAPIERRE remercie ses nombreuses pratiques et prend respectueusement la
parole au public en général qu'il tient constamment en magasin un assortiment complet
consistant en
Couteaux, Ciseaux, Couteaux, Clous, Cadenas, Serrures
Pentures, Complètes, Fil de Fer, Fer en barre, et de
sorte, Acier, Cardes, Vis, Câbles, Marteaux, Lij-
Chaudrons, Vitres, Mastie, Verres, Verres, Huiles,
Charbon, Outils, etc., The, Sucre, Cassonades, Chan-
delles, Essence, Epices, Tabac, etc.
Les Ouvriers trouveront tout ce qui peut leur être utile dans leur branche.
Une visite respectueusement sollicitée.
N'oubliez pas l'enseigne du
St-Hyacinthe, 15 mars 1869

HUILE DE CHARBON!
On trouvera à cet établissement de
l'Huile à Lampe Supérieure à celle en
usage jusqu'à ce jour.
Cet Huile à la propriété de ne pas
noircir les verres de lampe ni de brûler
les mèches. Elle est supérieure à l'an-
cienne parce qu'elle produit une clarté
plus brillante et qu'elle économise du
ratvail.
On trouvera aussi à ce magasin:
HUILE POUR MOULINS,
PIPES DE FANTAISIES,
CIGARES,
TABACS,
Le tout à bas prix,
En gros et en détail.

CITY HOTEL,
No. 80 et 82, Rue St. Joseph, MONTREAL.
Le soussigné a ouvert l'HOTEL ci-dessous
pour la commodité des voyageurs. Le loge-
ment est des meilleurs. Il y a 75 chambres,
avec une bonne cour et des étables pour 50
chevaux. Les prix sont des plus modérés.
C. LARIN, PROPRIÉTAIRE
Montréal, juin 1869.—1 a.

AGENCE DE L'ASSURANCE ANGLAISE
"LA REINE"
Contre le Feu et la Vie,
Recommandée par MM. J. Molson,
John Young, H. Thomas, Thomas
Kay, D. Torrance et M. le Sénateur
James Forrier, de Montréal.
St-Hyacinthe, 27 Novembre 1868.

HOTEL DE L'UNION DU PEUPLE
EX FACE DU PALAIS DE JUSTICE,
MARIE-VILLE.
FRANÇOIS DUROCHER, PROPRIÉTAIRE.
M. DUROCHER, prend la liberté d'annoncer au
public qu'il est à faire des améliorations consi-
dérables à son établissement, qu'il veut mettre
sur un pied de première classe. Ce Hotel sera
pour tenir un bon Hotel, il espère satisfaire am-
plement tous les besoins des voyageurs.
Il aura constamment des chevaux et voitures
à louer. Ses Écuries seront spacieuses, chaudes
et bien tenues.
FRS. DUROCHER,
Propriétaire.
Ste. Marie, 1er Avril 1869.

LEONARD BEAUDRY
Tient de recevoir
DE
LAZARUS & MORRIS
UN NOUVEL ASSORTIMENT
DE LEUR
**CELEBRES LUNETTES PER-
FECTIONNÉES et LORGNONS**
Monté en
Or, Argent, Émail, acier
L'exactitude garantie.
Leonard Beaudry, horloger et bijoutier, se-
agent dans St-Hyacinthe,
15 décembre 1869

ANTOINE MAYNARD,
Place du Marché,
St-Hyacinthe, 1 décembre, 1869.

**PROCÉDÉ pour passer et
Teindre les Peaux de
Moutons avec la
Laine.**
M. MAYNARD a aussi acheté un pro-
cédé pour passer et teindre les peaux
de moutons avec la laine et donner les
couleurs les plus belles. Ces peaux
une fois teintes sont propres à faire des
Robes de Voitures, Capeaux, Tapis de
Porte, Descantes de Lits, &c.
Grains achetés pour argent au
plus haut prix du marché de St. Hy-
acinthe.

LEONARD BEAUDRY
Tient de recevoir
DE
LAZARUS & MORRIS
UN NOUVEL ASSORTIMENT
DE LEUR
**CELEBRES LUNETTES PER-
FECTIONNÉES et LORGNONS**
Monté en
Or, Argent, Émail, acier
L'exactitude garantie.
Leonard Beaudry, horloger et bijoutier, se-
agent dans St-Hyacinthe,
15 décembre 1869

Courrier de Saint Hyacinthe.

Samedi, 22 Janvier, 1869.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Québec, 20 janvier 1870.

La besogne parlementaire avance assez rapidement depuis le commencement de la semaine. Le travail réel de la session, c'est-à-dire l'examen en comité des mesures soumises à la chambre, se poursuit avec une louable activité.

Il est fort désirable que cette activité continue. Bien que les chambres soient en session depuis deux mois, à peine quelques bills ont-ils subi l'épreuve de la troisième lecture. Pourtant les discussions oiseuses n'ont pas absorbé le temps de nos législateurs. Les deux motions de non-confiance proposées par M. Joly ont eu seules l'avantage ou le désavantage de soulever quelques débats. A mon avis, ces lenteurs sont imputables au gouvernement, qui ne presse pas assez l'examen et l'adoption des mesures. Je crois que la chambre n'a pas encore siégé après sept heures depuis le commencement de la session. Cela dépend que le programme des séances est presque toujours vide, comme l'observait hier un député que l'oisiveté fait mourir d'ennui.

Pour se distraire, les membres sont obligés de parler du tiers-parti, même en chambre. Son existence, son organisation et son programme sont autant de mystères que tous s'efforcent de comprendre. Le tiers-parti n'existe pas, disent les amis quand même du gouvernement. Il existe, répondent les députés indépendants; mais ses chefs attendent la prochaine session pour arborer leur drapeau. Pendant la vacance, ils vont sonder le terrain et recruter leurs bataillons. C'est peut-être vrai. Pourquoi n'attendre pas les élections de 1871? On pourra alors combattre avantageusement l'administration, sans exposer le pays aux troubles et aux dépenses qui entraînent la chute d'un ministère et la composition d'un nouveau cabinet.

En tous cas, M. Gaudet a dû plaire à ceux qui nient l'existence du tiers-parti. Il a déclaré hier, à l'occasion de la seconde lecture du bill pour autoriser le gouvernement à prêter en apparence, mais à donner en réalité, \$10,000 à la compagnie des chemins à barrières pour reconstruire le Pont Dorchester, que le tiers-parti dont on parle est encore un être en puissance. Voici la substance, sinon le texte exact du discours de M. Gaudet :

« Si j'ai voté contre le prêt du Pont Dorchester, ce n'est pas par hostilité pour mes amis, mais parce que je pensais que nos moyens ne nous permettaient pas de prêter de l'argent à qui ce soit. Ce vote a déplu à quelques uns et fait plaisir à d'autres. C'est ce vote qui a fait croire à l'existence d'un tiers-parti. Mais, à ma connaissance, il n'a jamais existé, c'est pour cela que personne n'a répondu à une certaine attaque. Pourquoi attendre une réponse, puisque personne ne se sentait attaqué.

Ainsi c'est pour sauver les deniers de la province que j'ai voté contre le gouvernement sur la question du Pont Dorchester. Quand j'ai voté pour le changement d'institution, j'ai approuvé ce qui menace de nous arriver. Il me semble que nous dépensons trop en regard à nos moyens. Le système que nous suivons ne me paraît pas sage, et me rappelle l'histoire d'un marchand écossais. Son fils vient lui dire un jour : « Mon père, nous sommes riches, voyez nos livres. » Croyant aux paroles de son fils, il réunit ses amis, fait des dépenses extraordinaires, donne des bals et des dîners.

« Cependant, il lui prit fantaisie d'examiner ses livres et vit qu'il était ruiné. « Hélas, dit-il à sa femme, mon fils s'est trompé dans ses calculs; il a ajouté au chiffre des recettes l'année de Notre Seigneur, [rires]. »

« Je crois que le trésorier a aussi ajouté plusieurs fois l'année de Notre Seigneur à ses chiffres. « Je ne viens pas faire ce soir, une profession de foi. Il serait un peu tard pour cela, mais je dois dire pourtant que, dans ma carrière politique, j'ai toujours combattu les mesures et les hommes. Avec ce principe, je crois que je pourrais satisfaire aux exigences de ma conscience. J'aime mieux plaire à ma conscience qu'aux ministres. Je pense que nous devons surveiller nos dépenses et ne pas grossir le chiffre, car je suis sûr qu'autrement nous serons obligés d'avoir recours à la taxe directe.

« L'on sait que le peuple est opposé à ce genre de taxe. Mais on dira peut-être : oh ! les cultivateurs ont peur de payer quelques sous, mais ils sont riches, les sous, chez les cultivateurs. Les ministres touchent plus de dollars dans une année que les habitants ne reçoivent de sous pendant le même temps. Les hommes qui vivent du produit de la terre font un rude labeur et il ne faut pas faire peser sur leurs épaules le fardeau trop lourd des taxes directes.

« On trouvera sans doute que je suis un peu vieux dans la vie publique pour faire une profession de foi politique; mais je fais ces observations en réponse aux allusions faites l'autre jour par le chef de l'opposition. Il est bon, d'ailleurs, que les positions soient définies et bien connues.

« Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous donner une analyse plus détaillée du discours de M. Gaudet. Il a fait sensation. Toutefois, vous voyez qu'il n'est pas très rassurant pour le tiers-

part. Le député de Nicolet partage les idées qui inspirent la rédaction du Courrier; il ne veut pas faire une opposition factieuse, systématique; mais il ne veut pas non plus figurer parmi les partisans quand même de l'administration. Il prend une attitude indépendante à l'égard du ministère.

M. Joly a, indirectement du moins, avoué qu'il a en tort de mettre un mur de séparation entre sa petite phalange et les conservateurs indépendants. Il s'est excusé en alléguant que l'opposition est trop impuissante pour rechercher une alliance avec des hommes qui ne partagent pas toutes ses vues.

Cette raison, il faut en convenir, n'est pas péremptoire. Si les partisans de M. Joly sont sincères, ils doivent faire tous leurs efforts pour obtenir le triomphe de leurs idées, même en s'alliant avec des conservateurs.

Le reste, on le voit, est absorbé par une discussion à peu près insignifiante. C'est une motion de M. Bellingham qui en a fait les frais.

Le député d'Argenteuil a proposé de renvoyer à un comité spécial la pétition de la compagnie du canal de la baie George, demandant l'aide au gouvernement de Québec.

Suivant M. Beaulieu, mieux vaudrait encourager la canalisation de l'Ottawa, qui serait beaucoup plus avantageux pour la Province de Québec, et surtout pour Montréal. Le canal de la Baie George, profitera presque exclusivement au Haut-Canada, tandis que le canal de l'Ottawa détournera une partie du transport qui se fait par le canal Erie, à l'avantage de Montréal et au désavantage de New-York.

Les observations du député d'Hoche-laque sont fort justes et je suis convaincu que le comité demandé par M. Bellingham les mettra à contribution. Avant tout, nous devons travailler à l'avancement de notre Province.

J'apprends que le Procureur-Général a dit à un député que le Code Municipal ne serait pas adopté cette année et qu'en conséquence les chambres seraient peut-être prorogées à la fin de la semaine prochaine.

Je vous donne cette rumeur sous bénéfice d'inventaire, car elle me paraît dénuée de fondement. On dit même aujourd'hui dans les couloirs que le rapport du comité sera soumis à la chambre demain et probablement adopté de suite. Au reste, il me semble tout-à-fait impossible de finir la session avant une quinzaine de jours.

Les conseillers travaillent toujours avec un ardeur juvénile. Hier, ils ont adopté le bill de police après l'avoir soumis à un vigoureux examen. Je ne connais pas les changements que l'on a fait à cette mesure. Le gouvernement, paraît-il, a déclaré que cette mesure ne devait subir aucune modification.

Aujourd'hui, l'ordre du jour de l'Assemblée législative est fort chargé. Je doute beaucoup, néanmoins, que tous les bills inscrits pour la seconde lecture soient examinés en comité général. Par le temps qui court, nos bons députés mettent en pratique le précepte d'Horace : ils joignent l'utile à l'agréable. Pendant le jour, ils remplissent leurs fonctions législatives et ils s'amusent le soir. Hier ils ont assisté au concert de M. Dessane et ce soir plusieurs d'entre eux assisteront probablement à l'inauguration des salles du Cercle de Québec.

Je dois vous dire en passant que le concert donné hier soir n'a pas été brillant. Le public désirait surtout entendre Mme. Dessane, si avantageusement connue à Québec. Or cette célèbre cantatrice a été retenue chez elle par la maladie et une extinction de voix complète.

Sa fille, Mlle. Dessane, a fort bien chanté. Elle a eu les honneurs de la soirée. Sa voix douce, claire et flexible a été fort bien goûtée. M. Dessane a joué deux morceaux de piano qui auraient sans doute été mieux appréciés, s'ils eussent été mieux entendus. L'acoustique faisait quelque peu défaut.

Séance de jeudi, 20 janvier. Le comité nommé pour examiner le bill relatif à l'incorporation du collège des pharmaciens a siégé longtemps ce matin. Tous les pharmaciens, et plusieurs médecins de Québec ont assisté à ses délibérations.

L'association médicale de cette ville a tenu hier une assemblée et désapprouvée cette mesure, qui ne sera adoptée qu'après avoir subi des modifications importantes.

Le Dr. Lange donne un avis de motion qui mérite considération. Il propose d'ordonner au commissaire de l'agriculture de s'enquérir des meilleurs moyens d'améliorer la condition des classes agricoles. Il a préparé tout un système, qui peut avoir du bon, mais semble un peu compliqué. Je vous donnerai dans ma prochaine lettre une analyse exacte des idées émises par le député de Portneuf.

La malles se ferme et avant de finir ma correspondance j'ai à peine le temps de vous dire que le maître de poste pourrait bien nous accorder de n'expédier nos lettres qu'à cinq heures, au lieu de quatre. Maintenant on ne

peut plus prétendre que le bateau qui traverse les malles doit partir si tôt pour traverser de jour. Avec une heure de plus, on pourrait presque toujours donner le compte rendu des séances une journée plus tôt. C'est assez important et j'espère que le maître de poste reviendra sur sa décision.

La presse d'Ontario et des Provinces Maritimes semble imputer à la population canadienne-française de Québec l'insuccès de M. MacDugall dans le Nord-Ouest.

Cette accusation est aussi injuste que mal fondée. Toutes les feuilles françaises de cette Province, à l'exception du Pays et de ses ramifications, ont reconnu les droits du gouvernement canadien sur la Baie d'Hudson, en autant que ces droits lui ont été cédés par la Compagnie qui possède encore ce territoire.

Si l'on a parfois mis en doute l'aptitude de M. MacDugall à remplir les fonctions difficiles qu'on lui a confiées, c'est uniquement dans l'intérêt de l'administration. On a voulu la prévenir contre le danger qui la menaçait. Malheureusement les événements ont donné raison à ceux qui voyaient avec regret la nomination de l'ex-ministre des Travaux Publics au poste de gouverneur du Nord-Ouest. Mais c'est la faute de la presse française. Si M. MacDugall n'a pas su éviter les dangers contre lesquels on le mettait en garde? Non! évidemment.

C'est donc à tort qu'on essaie de faire peser sur nous la responsabilité des événements regrettables qui viennent de se passer à la Rivière-Rouge. On ne connaît pas encore officiellement ce qui est arrivé, les causes qui ont amené l'insuccès de M. MacDugall; mais les informations reçues jusqu'aujourd'hui nous portent à croire que l'échec éprouvé par le gouverneur en présence de la Terre de Rupert est exclusivement son fait et le résultat de son imprudence.

En attendant des détails plus circonstanciés, des renseignements plus sûrs, on nous permettra de signaler la tactique injuste des ennemis de notre race, qui cherchent à soulever d'avance des préjugés contre nous. La presse française de Québec est loin de mériter un reproche aussi odieux.

PROFESSON RELIGIEUSE.

Hier, Fête de St. Agnès, Vierge et Martyre, M. le Grand Vicario Raymond, assisté du Rev. M. Marcotte, Curé de St. Théodore, a reçu dans la Chapelle du Monastère des Prêtres de la profession religieuse des Rudes. Sœurs Vitaline Barbeau, dite Sœur Marie de la Rédemption, de la Baie du Febvre, et Marie Augustine Delima Lefebvre, dite Sœur Marie Agnès de Jésus, de Montréal, et a donné l'Habit de l'Institut aux Diles. Mary McManis, dite Sœur Marie du Crucifix, de Montréal, Zoé Messier, dite Sœur St. François de Sales, de St. Hugues, et Domitilde Després, dite Sœur Marie du Mont Carmel, de St. Dominique.

LÉTTRE DE ST. PIERRE.

St. Pie, 20 janvier 1870.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous aussi nous avons reçu la visite du prêtre tombé! La renommée aux 100 langues vous a rapporté les paroles menaçantes tombées des lèvres de celui que Dieu avait choisi pour prêcher son évangile! Lundi dernier la petite Église suisse des Tanneries regorgeait de curieux, avides de voir encore une fois l'ancien Apôtre de la Tempérance.

Enfin l'Ange déchu fit sa triste apparition et pendant deux heures il tint son auditoire, je ne dirai pas sous le charme de son éloquence, mais sous l'épouvante de ses blasphèmes! Les personnes qui se trouvaient dans l'assemblée et qui appartiennent encore à la vraie Église frissonnaient d'horreur ou riaient de pitié à mesure qu'il avançait dans son discours. Plusieurs avouèrent qu'en sortant de là ils se sentaient plus coupables; et coupables de la faute qui causa la chute de notre Mère Eve, qui voulut voir par elle-même le bien et le mal!

Inutile de vous dire que le thème favori aux gens de son espèce fut repris ici: « La corruption de Rome. Les crimes et les abominations des prêtres, les indulgences, le purgatoire, etc., etc. Mais ce que l'Apôtre semble avoir pris à tâche de développer aux gens de St. Pie, ce fut la théorie des autels privilégiés.

Voici comment il l'expliqua: « Dans l'Église catholique il existe ce que l'on appelle les autels privilégiés: Mais vous me demanderez peut-être ce que l'on entend par là et pour vous répondre je vais vous rapporter ce qui m'est arrivé pendant que j'étais moi-même catholique. J'avais chez moi une bibliothèque de 500 volumes. Et aujourd'hui j'en ouvre un que je n'avais jamais ouvert... c'était le traité des autels privilégiés. Et voici ce qu'il disait: Tout prêtre qui après avoir commis l'adultère, l'inceste, la fornication, etc., aura la messe à ces autels obtiendra le pardon de ses crimes. Saisi d'horreur je cours en toute hâte chez le curé le plus voisin et je lui montre cette page infâme: Ah! mon ami, s'écria-t-il, taisez-vous et ne parlez jamais de cela! Savez-vous bien que ce n'est pas même tous les prêtres catholiques qui savent ce que c'est que les autels privilégiés surtout expliqués de cette manière!!!

Et vous-même, M. le Rédacteur, qu'en pensez-vous? croyez-vous qu'il y en ait beaucoup de prêtres qui comprennent le privilège de l'autel de cette manière.

Je frémis en lisant cette page. DIEGO RAMIREZ.

cette manière. Sur tout qui l'expliquent de cette façon! Jusqu'à présent nous avions cru tout simplement que le privilège de l'autel était une indulgence plénière que gagnait le prêtre en disant la messe à tel ou tel autel désigné pour cela. Indulgence applicable à l'âme du Purgatoire pour laquelle la messe se disait. Mais non, cette explication ne peut satisfaire ces pauvres hétiques acharnés contre l'Église. Tout ce qu'elle fait de bon et bien surtout en faveur de ses enfants déçus ne saurait trouver grâce à leurs yeux!!! Pour eux point de Purgatoire. Et conséquemment point d'indulgence, par conséquent encore point de prières, point de messe, point de sacrifice. Il de dogmes en dogmes, de mensonges en mensonges, ils en viennent à ruiner l'édifice sacré de l'Église de Jésus-Christ, pour y substituer les folles chimères de leurs imaginations en délire.

Un catholique qui se trouvait dans l'assemblée faillit écrier à l'orateur: « mais ce dogme des autels privilégiés ou les prêtres mariés peuvent dire la messe et obtenir le pardon de leurs crimes ferait précisément votre affaire! Il se retint et il dit bien car une émeute en eût été peut-être la conséquence. Enfin le malheureux apostat finit par leur dire adieu et leur annonça à leur grand soulagement qu'ils ne le reverraient plus. Que vu son âge avancé, sa santé délabrée, etc., il ne reviendrait plus parmi eux!

Tant mieux. C'est la partie que l'on goûte le plus de son discours après lequel la foule se dispersa. En revenant du lieu de l'assemblée un de mes amis me tendit le premier volume des Parfums de Rome de Louis Veuillot et je n'y lus pas sans frémir d'épouvante ces mots qui se trouvent page 320 et qui ont pour épigraphe: le vrai infâme.

« Mais, voici le vrai infâme, près de qui les autres semblent innocents: « Voici le monstre plus redoutable que le lion, pire que le pape et le roi, qui est le prêtre ennemi de l'Église c'est le parricide, c'est Judas encore couvert de la robe des Apôtres, la bouche encore pleine du mystère divin.

« Il existe, je l'ai vu, je l'ai entendu. De la synagogue au prétoire il promène l'impudence de sa trahison et trente deniers le Juste! Je l'accablai d'injures plus meurtrières que les vôtres, de colomnies que l'on croira mieux. J'invoquai l'interdit du ciel. Donnez-moi trente deniers. Infâme! nous ne te mépriserons pas, toi! Quelle que soit la misère de ton esprit, le crime est dans ton cœur. Et ce crime est trop grand. Sois maudit pour le crime de ton cœur!

« Sois maudit du peuple que tu scandalises, sois maudit des prêtres convertis, de la femme qui t'a enfanté maudisse ses entrailles; que l'Évêque qui t'a sacré maudisse sa main, sois maudit dans les cieux!

« Sois maudit parce que tu trahis la Sainte Église qui t'a formé l'enfant et tendrement pour être un prêtre selon son cœur et tu tournes contre elle ses propres soins et les pouvoirs qu'elle t'a donnés!

« Sois maudit, ostiaire qui ouvres à l'ennemi et qui sonne la cloche de rébellion; lecteur qui fait mentir les Saints Livres. Exécration qui invoque Beelzebub, acolyte qui portes le flambeau devant Satan.

« Sois maudit, diacre prévaricateur toi qui as reçu l'esprit de Dieu, ad robur pour défendre les biens de la Sainte Église et qui dis aux voleurs que le domaine sacré leur appartient.

« Sois maudit, prêtre sacrilège, profanateur de l'autel, parricide abominable, violeur des serments les plus saints. Tout ce que tu trahis, tu le trahis dix fois. C'est de toi qu'il a été dit: Mieux vaudrait qu'il ne fut pas né!

« Si tu ne te repens que Dieu compte les dans la voie du mal, et qu'il n'en oublie aucun; qu'il accumule sur toi la charge et l'infestation des péchés, que tu fais commettre et de ceux que tu aurais remis.

« Que toutes les bénédictions que tu as reçues et que tu as remises se retournent contre toi; qu'elles tombent sur toi et qu'elles t'accablent comme un sautement de Satan.

« Que les oraisons s'écroulent et brûlent, qu'elles brûlent tes mains tendues aux présents de l'impie; qu'elles brûlent ton front où devait rayonner la lumière de l'Évangile et qui a conçu de séclères pensées!

« Que ton aube souillée, devienne un cilice de flammes, et que Dieu te refuse une larme pour en tempérer l'ardeur! Que ton étoile soit à ton cou comme une meule au cou de Balaam, jetée dans l'étang de souffre.

Je frémis en lisant cette page.

DIEGO RAMIREZ.

CHANGEMENT ECCLÉSIASTIQUE.—Mgr. Vinet se retire de la cure du Saint-Archevêque par cause de santé; M. F. Rochette, curé de St. Anicet est nommé curé du Saint-Archevêque et son vicaire M. L. G. Plamondon l'y suit dans ce nouveau poste. M. Vinet, curé de St. Melchior est nommé curé de St. Anicet. M. Jodoin, vicaire de St. Jérôme est nommé à la cure de St. Melchior.

UNION-CATHOLIQUE.

Dimanche prochain, le 23 à 3 heures P.M. il y aura à l'Union-Catholique une séance à laquelle les amis de l'institution sont respectueusement priés d'assister.

M. de LaBruère commencera une série de conférences sur l'économie politique. La séance commencera à 3 heures précises.

LÉTTRE DE MONTREAL.

Samedi dernier, un ami m'apprit qu'un certain journal du nom de le Courrier de Beauharnois, avait lancé son plus gros chien contre moi. J'allai de journaux en journaux d'institution en institution cherchant, demandant partout le Courrier qui portait cette fulminante sortie à mon adresse, mais en vain. Quelques journalistes même allèrent jusqu'à dire:

« Mais existe-t-il encore? » Un peu déconcerté, ne trouvant le Courrier nulle part, je crus que mon ami m'avait joué, et je courus le revoir. Il me dit que le Courrier m'invectivait puissamment et m'adressait une grosse bordée d'injures plates et grossières, le tout en un style de notaire jeune qui donnait des nausées.

Si l'en est ainsi, en réponse au Courrier que je n'ai pas lu, je l'avertis que j'ai pour habitude de traiter les gamins et les poltrons du bout de mon pied et du bout de ma canne. Je ne descends jamais jusqu'à croiser la plume avec eux.

Au reste l'auteur de cette diatribe, soit par poltronnerie, soit par honte, n'a pas osé signer son galimatias.

Dans tous les cas, continuez, Courrier de Beauharnois, à me dire des injures: les honnêtes gens ne m'en estiment que plus. Portez-vous bien et faites en sorte d'être moins invisible.

Prote, tu dois être pour quelque chose dans la sortie du Courrier. Le principe « il faut laisser deviner quelque chose au lecteur » ne s'applique qu'au lecteur intelligent. Tu aurais dû songer qu'un lecteur de la taille de mon agresseur n'était pas en état d'apprécier à toutes les nuances que tu composes dans tes lettres. Penses-y bien. Tu n'as prouvé par ta dernière lettre que tu ne savais guère plus de latin qu'un idiot, et que tu étais capable d'employer le français. Qu'il est affreux de tomber entre les mains d'un tel protecteur!

Cependant, je crois à l'importance des conférences aux Saisons. L'on rapporte qu'une des dernières fois qu'il a fait entendre sa parole d'apostrophe, il était poliment gris. Ce doit être la veille du jour où il devait prêcher sur la tempérance.

D'autre part, M. Dessaulles fulminait à l'Institut contre l'Index et la Cour de Rome. Vraiment le catholicisme a deux adversaires redoutables en cette ville.

L'Institut a perdu une douzaine de disciples, mais une centaine d'autres, ont remplacé ces égarés.

Le procès-Gauthier va toujours son train et l'on attend avec anxiété le dénouement de cette fameuse cause.

Les affaires sont très tranquilles; les marchands s'ennuient de voir toujours au même endroit les mêmes pièces d'étoiles; les clients se font rares dans les bureaux d'avocats et de notaires: Rari nantes in gurgite vasto.

Quand les affaires languissent quand les fonds disparaissent, alors la disette le besoin avec leur face blême apparaît. Ce sont parfois deux bien tristes conseillers de l'homme, surtout de celui que la fortune a habitude à l'aisance sinon au luxe. Aussi en ces temps de pénurie, le crime fait le plus de victimes. Le vol semble moins honteux, un détournement d'argent un peu habilement conduit, sourit. Trois avocats dont deux de ce district et le dernier d'un autre pourraient, lecteurs, vous en apprendre plus que moi sur ce point.

On parle poliment d'élections municipales en cette cité. Il y a comité dans tous les quartiers; M. Workman sera probablement réélu. Phon. juge Coursoil ne se présentait pas.

Lundi soir, se tenait à la Maîtrise St. Pierre, une assez nombreuse assemblée qu'avait convoquée M. Bedard, Notaire de cette ville.

Pour aider la classe ouvrière M. Bedard a conçu l'idée de fonder une société de construction qui, tout en exigeant qu'une faible mise, assure à l'ouvrier une propriété ou un remboursement des dépôts avec un intérêt assez passable, a volont.

L'appel qu'il a fait a trouvé écho parmi le peuple, et je ne doute pas que cette société, si elle arrive à venir sous des avantages aux classes ouvrières.

Rien de plus. L'on baille à Montréal, tant tout est vieux.

J. CHAGNON.

CONDAMNATION DE TROPPMAN.

Voici la dernière partie du procès du célèbre assassin; certains détails font horreur et montrent à quel degré d'endurcissement ce malheureux était arrivé. On trouvera dans les dépêches le récit de son exécution.

Ma tâche est ingrate, messieurs, reprend M. Lachaud; mais je suis certain d'être dans la vérité; cet homme n'était pas le seul assassin!

La dame de la taverne de la rue

Grande-Batelière a dit pendant l'insurrection que le 17, jour même l'assassin de Gustave, Troppman était venu chez elle avec un autre plus âgé que lui et qui était brun. Cette dame a reconnu Troppman.

Mais, me disait-on, Troppman a nié! Et que n'a-t-il pas nié? Il a nié ici sa présence, comme il l'avait nié partout où il a été vu. Il a menti imprudemment; il a menti quand il a cru qu'il était de son intérêt de ne pas dire la vérité.

Troppman a eu quatre complices, quatre misérables! Je vous donne les moyens de les découvrir. Ah! Aidez-moi, je vous en prie à découvrir la vérité. L'horreur qu'inspire ce crime doit se partager entre plusieurs individus, et le jour où la vérité pourra être connue, on saura par quelle intrigue infernale ce jeune homme a été entraîné dans cet affreux complot, ce jeune homme qui n'avait jamais manifesté de mauvais instincts.

On produit ici le fait d'un coup de marteau; le frère, qui est un brave militaire, a dit que cette scène n'a jamais existé. Un autre témoin, M. Saal, a dit qu'il avait fait une observation à Troppman agissant mal son couteau sur une moule. Cela est faux. Aron a dit que Troppman s'était vanté d'avoir jeté un homme dans la rivière, cela n'a jamais été prouvé.

Son crime! Il est écrit dans le livre, dans le Juff Errant, Troppman a été frappé de l'épée de la famille de Rempout à laquelle il s'agit d'élever deux millions.

Dans l'univers entier, il y a des hommes de science qui s'occupent de cette affaire et qui ont les yeux sur le jeune homme de vingt ans. L'un d'eux me disait encore hier: « Voyez-le, voyez son attitude; voyez ses bras, il y a du faux dans cet homme. »

Eh bien! s'il y a dans cet homme de la bête féroce, il faut le museler et non pas le tuer! (Mouvement prolongé—Rumeurs.)

Et, ils sont plusieurs dans ce crime et pour sa part, l'accusé est un grand comble. Mais il n'a pas la plénitude de sa raison. Voici une brochure que vous ne connaissez pas et qui sera publiée après ces débats. J'y vois qu'un célèbre aliéniste, M. le docteur aliéniste Bertrand, ne craint pas de dire aux yeux de tous que cet homme est un fou.

Nos voisins les Anglais ont un quartier dans leur établissement de fous que l'on nomme le quartier des fous criminels. Il y a au trois régimes en Angleterre, et on les regarde comme fous criminels. La nation anglaise a voulu que des gens capables d'un si grand crime fussent considérés comme des fous.

Si vous croyez, messieurs les jurés, que Troppman a été seul, vous vous demanderez certainement quelle peut être sa responsabilité.

Le défenseur rappelle une pétition dont le Sénat vient de s'occuper. M. Charles Lucas, membre de l'Institut, inspecteur général des prisons, demandait, non pas que la peine de mort fût abolie, mais que les exécutions fussent faites dans la prison même.

La peine de mort est déjà condamnée par le peu de publicité que les hommes de bon sens voudraient lui donner.

Au moyen âge, une exécution était toujours accompagnée d'une procession. La société se croyait le droit de donner une solennité à la mort d'un criminel; mais avec nos idées de progrès, nous ne pouvons que cacher de semblables horreurs.

Le rapporteur de la pétition de M. Lucas était de l'avis du renvoi au ministère de la justice. Mais M. Baroche est monté à la tribune pour dire que ce renvoi était inutile, et que l'on s'occupait de cette grande question à la chancellerie.

« Si je suis condamné à mort, écrivait ce matin Troppman à son défenseur, je me pourrais, non pas pour gagner du temps, mais pour donner à la justice le temps de retrouver mes complices. »

M. Lachaud termine sa défense en exprimant l'espoir que le jury ne prononcera pas la peine suprême.

M. le procureur-général, dans une vive réplique, répond à l'argumentation de M. Lachaud au sujet de la folie. Il serait commode pour tous les criminels de se dispenser en prétendant qu'ils sont atteints de folie.

Toutes les combinaisons imaginées par Troppman annoncent une tête bien organisée. La peine est dans nos lois: elle est pour la société le seul moyen de se défendre, et dans cette affaire, on peut dire que l'expiation suprême ne sera pas en compensation avec le grandeur du crime.

M. Lachaud reprend ensuite les premiers arguments de sa première plaidoirie. Il s'attache de nouveau à démontrer que, selon lui, Troppman est fou. Il a beaucoup combiné, sans doute, mais il n'est pas le premier qui ait préparé avec intelligence, et précision l'exécution de son idée de s'enrichir qui le poursuit depuis l'âge de quatre ans.

« M. Lachaud plaide, dans sa péroraison, l'abolition de la peine de mort qui sera, dit-il, un pas de fait vers la civilisation. »

M. le président commence le résumé des débats à six heures et demie.

Après le résumé du président, Troppman est sorti. Comme par un mouvement automatique, il s'est dressé sur son banc, a regardé fixement l'auditoire, mais sans un geste, sans que son visage reflétait la moindre expression; il a tourné sur lui-même et est sorti, tenu fortement au bras par un garde de Paris.

On le suit dans le couloir, il arrive dans la salle qui lui est destinée. Il se tourne vers les gardiens.

« Combien va durer leur machine? demande-t-il en faisant allusion à la détermination du jury. — Une demi-heure à peu près. — Tiens? répond-il, le temps de faire une partie de cartes. A la reprise de la séance une certaine agitation règne dans la salle. M. le président.—Je recommande le silence le plus absolu; toute manifestation, n'importe dans quel sens, est un manque de respect à la justice. Monsieur le chef du jury, faites-nous connaître le résultat de vos délibérations.

Le chef du jury déclare que la réponse du jury est affirmative sur toutes les questions, et sur les questions qu'il s'y rattache. [Sensation prolongée.]

M. le Président.—Ramenez l'accusé.

Tout le monde se lève pour le voir entrer. Des cris répétés de: Assis! Assis! éclatent de tous côtés.

Troppman est plus pâle que jamais, cependant il tient toujours la tête haute et se forme.

Le greffier lui donne connaissance de la déclaration du jury.

La cour se retire pour délibérer. Dix minutes s'écoulent, pendant lesquelles aucun des nombreux spectateurs ne quitte du regard pour saisir quelque mouvement. Il dirige, comme toujours, son regard obliquement vers la table des pièces à conviction, et tient sa tête dans la plus grande immobilité comme un homme qui poserait devant un peintre.

La cour revient, et M. le président donne lecture d'un arrêt assez long, puisqu'il mentionne la mort de tant de victimes. Pendant ce temps, l'accusé n'a fait que deux mouvements: il a posé une fois la main au menton, une seconde fois à ses cheveux qu'il a rejetés en arrière.

Au mot de mort prononcé par le président la figure de Troppman est devenue plus pâle encore, et ses cheveux châtains semblaient par suite de la couleur de son teint profondément blêmes, mais ses muscles n'ont pas fait le plus léger mouvement.

En se levant,

